

d'autres échappatoires pour soustraire certains groupes de gens à la loi et aux dispositions analogues. J'accepte les chiffres que le ministre nous a cités sur le nombre de personnes que la loi atteindra mais, si nous les acceptons, tout ce que le bill accomplit c'est de reconnaître à moitié certains droits qu'on a par ailleurs obtenus par voie de négociations collectives.

Il y a une autre question qui m'intéresse et j'espère que le ministre profitera de l'occasion pour y répondre. Encore une fois, elle a trait à ce que nous avons tenu pour la ligne de conduite du Gouvernement, telle qu'elle a été énoncée durant la campagne électorale à l'égard de l'adoption et de l'application de lois dites ouvrières, dont le présent bill fait partie. Nous avons cru comprendre que les mesures législatives seraient préparées après des consultations et des entretiens avec les ouvriers et le patronat, afin que tous puissent faire valoir leurs points de vue. Je ne saurais dire si on a agi de la sorte. Si on l'a fait, on n'en a pas fait l'objet de beaucoup de publicité et bien peu en sont au courant, si ce n'est du mémoire que le Congrès canadien du travail a présenté au Gouvernement.

Non seulement ici mais dans les assemblées législatives des diverses provinces dont les gouvernements sont favorables à ce que j'appellerais l'actuel régime capitaliste, nous constatons qu'invariablement, lorsqu'une loi est préparée par un gouvernement qui a cette philosophie, elle témoigne en règle générale de l'attitude de l'Association des manufacturiers canadiens et ne représente pas trop bien les désirs et les besoins des classes ouvrières. Si la loi comporte des erreurs et si elle est de quelque souplesse, elle se trompe ou est souple dans la mesure où l'employeur est concerné, mais non à l'égard de ceux qui sont appelés à en bénéficier.

Si j'ai mal compris les paroles du ministre, je m'en excuse, mais il a dit, je crois, que le bill placerait la question des vacances payées hors du domaine des négociations collectives. Je ne vois rien dans ce sens dans le projet de loi. Je ne crois pas que ce soit ce que le ministre a voulu donner à entendre.

J'espère que je me trompe, car je ne voudrais certes pas que cela soustraise quoi que ce soit aux ententes collectives. Ceux qui entrent dans les syndicats veulent que leurs représentants obtiennent pour eux les salaires et les heures et conditions de travail les plus avantageux possible au moyen d'ententes collectives et d'accords contractuels avec leurs employés. J'espère que j'ai mal compris ce que le ministre a dit.

Nous pourrions peut-être conclure dès maintenant que, sans approuver trop complètement toutes les dispositions du bill, nous sommes d'accord avec le principe général qui prévoit des vacances payées pour les employés. Il y a bon nombre de précédents à cet égard dans les diverses provinces qui ont adopté des mesures instituant les vacances payées pour les employés relevant de leur compétence, et nous n'avons fait que suivre cet exemple. Quand le projet de loi atteindra une autre étape, j'aurai d'autres critiques à formuler ainsi que des propositions de changements propres à combler les lacunes que présente la mesure.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Je ne m'arrêterai pas aux détails du projet de loi. Quand on nous a dit, l'autre jour, que ce bill serait présenté, j'ai cru qu'il était bien entendu que nous ne l'aborderions pas aujourd'hui. Je dirai au ministre que, selon moi, cette mesure législative vient à son heure. Le parti créditiste a toujours demandé que les travailleurs aient droit à deux semaines de vacances annuelles payées. C'est la première fois que le Gouvernement présente un bill qui reconnaîtra que, aux termes de la loi, tous ces employés, qui relèvent de la compétence fédérale, bénéficieront de cet avantage.

Pour ce qui est de soustraire cette question du champ des ententes collectives, je me dis que, lorsque le bill sera devenu loi, tous ceux qui sont à l'emploi de sociétés de la Couronne, par exemple, Radio-Canada, les chemins de fer, les navires de l'État, et ainsi de suite, auront droit à deux semaines de vacances payées. Cela est indiscutable. La question des ententes collectives ne se pose pas à ce sujet. On ne dit pas, du moins c'est ce qui me semble, qu'il n'y aura plus d'ententes collectives. Cette mesure législative ne doit certainement pas empêcher les employés de recourir aux ententes collectives, s'ils le veulent pour obtenir encore plus de jours de vacances payées. Cependant, elle précise très nettement que les employés bénéficieront de deux semaines de vacances payées. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir le moindre doute là-dessus.

On a soulevé une question concernant le règlement. Comme nous le savons tous, c'est un fait que toute loi comporte un règlement, mais aucun règlement ne doit jamais venir en contradiction avec la loi. Tout ce qui nous intéresse en ce moment, c'est la loi elle-même. On ne saurait discuter aucun détail du bill. En effet, il est plutôt long et compliqué, de sorte que nous ne tenterons pas en ce moment d'en discuter les détails. Je n'ai pas l'intention de discuter aucun des articles, bien que